



Challenge League saison 2011/12
Trophée pour la promotion des joueurs M-21

Principes

- Objectif :** Incitation financière (subvention) pour l'alignement de joueurs M-21 formés en Suisse et/ou sélectionnables.
- Montant mis à disposition :** Fr. 1'220'000.- dont :
- Bonus du vainqueur :** Fr. 20'000.-
- Clubs concernés :** Tous les clubs de Challenge League (16*).
- Joueurs considérés :**
- Nés après le 01.01.1990 ;
 - Formés localement, c.-à.-d. par des clubs de l'ASF, pendant au moins 3 ans entre l'âge de 15 et 21 ans (sélectionnables ou non) ;
 - Sélectionnables ;
- * FC Vaduz : Sur la base de la convention entre la SFL et le FC Vaduz, seuls les joueurs sélectionnables avec la Suisse seront pris en considération.
- Document de présentation :** Tableau annexé (colonnes 1 à 4).
- Base de calcul :**
- Colonne 1, le total de toutes les minutes jouées par les joueurs considérés par club lors du dernier match de championnat;
 - Colonne 2, le total du nombre de matches joués à ce jour par club ;
 - Colonne 3, le total de toutes les minutes jouées pour tous les matches qui se sont déroulés à ce jour par club ;
 - Colonne 4, la moyenne du nombre de joueurs considérés alignés par club lors des matches, c.-à.-d. pendant 90 minutes.
- Période de calcul :**
- Seules les 26 premières journées de championnat sont prises en considération, ce qui permet d'éviter que les clubs alignent beaucoup de jeunes lors des 4 derniers matches, év. sans enjeu, de la compétition ;
 - o 1^{ère} période, matches 1 à 15 ;
 - o 2^{ème} période, matches 1 à 26.
- Ainsi, les versements aux clubs seront effectués sur la base de la moyenne obtenue après la journée 15 et après la journée 26.



Versement de la subvention

Base de versement :

- Atteindre ou dépasser la moyenne de 1.0 joueur considéré par match ;
- Montant de la subvention, en principe, de Fr. 30'000.- par saison et joueur aligné pendant 90 minutes ;
- Versement de la moitié du montant, Fr. 15'000.- par joueur aligné, pour la moyenne de joueurs alignés après 15 matches et de l'autre moitié, Fr. 15'000.- par joueur aligné, pour la même moyenne après 26 matches.

Exemples :

1^{ère} période, matches 1 à 15 :

- moyenne 0.99 = Fr. 0.-
- moyenne 1.00 = Fr. 15'000.-
- moyenne 2.22 = Fr. 33'300.-

2^{ème} période, matches 1 à 26 :

- moyenne 0.99 = Fr. 0.-
- moyenne 1.19 = Fr. 17'850.-
- moyenne 2.35 = Fr. 35'250.-

Mode de versement :

- Après 15 matches, en décembre, les montants calculés sont intégralement versés ;
- Après 26 matches, en mai/juin, les montants calculés sont versés aux clubs sous réserve des limitations ci-après.

Limitation de la subvention:

1. Le montant maximum qui sera versé aux clubs après la 1^{ère} période s'élève à Fr. 700'000.-. Si ce montant est dépassé, les versements aux clubs seront réduits linéairement.
2. Le montant maximum qui sera versé aux clubs après la 2^{ème} période s'élève à Fr. 1'200'000.-. Si ce montant est dépassé, les versements aux clubs seront réduits linéairement.
3. Les clubs classés aux rangs 15 et 16 à la fin de la saison ne toucheront que 50 % de la subvention calculée et versée après la 2^{ème} période (match 26) de la saison.

Communication :

- Le classement de ce trophée sera publié dans Internet sous la rubrique www.football.ch/sfl (Trophy 21) et mis à jour après chaque tour de championnat ;
- Les clubs doivent signaler immédiatement à la SFL toute erreur de comptage de cette dernière.